

**ARRÊTÉ DEP-2026-201 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES VÉHICULES, OPTIONS : VOITURES
PARTICULIÈRES, VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER ET MOTOCYCLES**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules. options : voitures particulières, véhicules de transport routier et motocycles ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules, options : voitures particulières, véhicules de transport routier et motocycles, pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Thierry VIOT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent COCHETEUX, enseignant

Enseignantes :

Madame Farida GUERMAH

Madame Nabila AIT MESSAOUD

Professionnels :

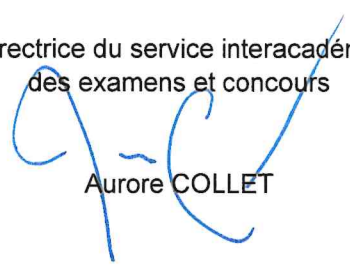
Monsieur Idriss THIMON

Monsieur Christophe SIMOES

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET